

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°063-2025

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par la Société « ICT GROUP SAS » afin de pouvoir réaliser un audit de conformité du réseau de la fibre optique route de Basly 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de régler la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : le Lundi 05 Mai 2025 (pendant 60 jours calendaires) la société « ICP GROUP SAS » sera autorisée à empiéter sur la chaussée avec une réduction de la vitesse à 30 KM/H route de Basly et dans le secteur de Douvres 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : La Société « ICT GROUP SAS » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
 - La Police Municipale,
 - Les Services Techniques,
 - La Société « ICT GROUP SAS »,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Délivrande, le Vendredi 18 Avril 2025.

Le Maire,
Thierry LEFORT.

